

Pour connaître les avantages liés à ce parrainage, veuillez-vous reporter à la page 7 de notre documentation générale.

Si vous avez déjà été curiste à Ussat-les-Bains (cure médicale de 3 semaines), vous avez la possibilité de parrainer un nouveau curiste qui découvrira notre station thermale pour la première fois. Ce peut être un ami, une connaissance ou un membre de votre famille. Pour bénéficier des avantages liés à ce parrainage, quelques règles doivent être respectées. Nous ne pourrions en aucune façon y déroger :

- 1) La demande doit être adressée **au moins deux semaines avant votre arrivée en cure**, au moyen du formulaire prévu à cet effet, signé par les deux parties. A défaut votre demande sera automatiquement rejetée (pas de demande avec effet rétroactif).
- 2) Un seul parrainage par an et par personne
- 3) La cure du filleul doit être réalisée dans la saison en cours
- 4) Dans le cas où la cure du « filleul » est réalisée après celle du « parrain », les avantages accordés ne sont acquis qu'à la fin de la cure du filleul

PARTIE A COMPLETER PAR LE "PARRAIN" (ou la marraine...)

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Tél :

J'atteste sur l'honneur avoir effectué une cure complète et régulière à Ussat-les-Bains au cours de l'année

J'effectuerai en 2020 une cure de trois semaines à partir du :

Je demande à parrainer le nouveau curiste

PARTIE A COMPLETER PAR "LE FILLEUL"

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Tél :

J'atteste sur l'honneur que je n'ai jamais suivi de cure thermale ou de séjour de remise en forme à Ussat-les-Bains.

Je déclare accepter le parrainage depour la cure thermale que je compte effectuer à Ussat à partir du : 2020.

Date :

Signature du parrain :

Signature du filleul :